

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 15 janvier 2018 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLET, MME Josette GUERRIER Adjointes au Maire.
MME Marie LABROSSE, MM Jean BARTHOMEUF, Peter WATSON, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Arnaud LEGOUGE Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : MMES Pascale LABART (pouvoir donné à P WATSON), Mme Katia PERRET (pouvoir donné à PL BALLET) Sandrine TESTAS (pouvoir donné à B REY), F EYRAUD (pouvoir donné à F BLOCH), Emmanuelle CARGNELLI (pouvoir donné à JP PILLON)

Arrivée de Mme Pascale Labart à 20h37 pendant le débat du conseil municipal sur la stérilisation des chats errants.

Secrétaire de séance : M Jean BARTHOMEUF

Convocation faite le : 8 JANVIER 2018

Publiée le : 8 JANVIER 2018

Le compte rendu du 5 décembre 2017 est accepté à l'unanimité.

I – Présentation, conclusions de la commission ad 'hoc extra-municipale sur les rythmes scolaires.

Rappel de la création de la commission « ad 'hoc » et approuvée au Conseil municipal d'octobre 2017.

« Le terme ad 'hoc signifie que cette commission sera temporaire. Elle aura à la fois des membres du Conseil municipal (3 de la majorité et 1 de l'opposition), deux membres du corps enseignant et deux parents d'élèves.

Un planning est établi ; il commence le 9 octobre jusqu'à Noël ».

Il s'agit de travailler collégalement en amont sur les rythmes scolaires, de faire un questionnaire pour les parents d'élèves et de voter la décision finale, pour la rentrée 2018/2019.

Le 9 octobre. À 20h : 1^{ere} réunion, rédaction d'une lettre d'information aux parents.

Le 11 octobre. Info dans les cahiers violets (école)

Le 18 octobre à 20h : questionnaire, début de son élaboration en regardant ce qui a été fait ailleurs.

7 novembre à 18h30: information au conseil d'école

13 novembre à 20h : validation du questionnaire et de la lettre d'accompagnement.

16 novembre à 20h : réunion publique au Mille Club

18 novembre à 11h : finalisation du questionnaire

20 novembre : distribution via les cahiers violets (école):

4 décembre : récupération finale des questionnaires à l'école

11 décembre à 20h : analyse des questionnaires.

Conclusion suite à ces travaux:

Le conseil d'école, réuni en session extraordinaire le vendredi 12 janvier 2018, s'est prononcé sur le rétablissement de la semaine de 4 jours selon les horaires suivants :
8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30.

II Vote du Conseil municipal sur le choix des rythmes scolaires, Rentrée 2018/2019

Considérant les intérêts que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours, le Maire propose au conseil de se prononcer sur une nouvelle organisation à compter de la rentrée de septembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au rétablissement de la semaine scolaire de 4 jours avec les horaires suivants 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30 à compter de la rentrée de septembre 2018.

III – Vote du Conseil sur le futur nom donné à divers parkings et rues

Le Maire propose de baptiser les parkings et les rues de la commune sans nom aujourd'hui.

Un débat s'ouvre au sein du conseil, trop de question restent en suspens. Le dossier est renvoyé en commission d'urbanisme

IV – DELIBERATION autorisant le Maire à engager, liquider l'investissement à hauteur de 25%, crédit 2017

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget, dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente

V – DELIBERATION enquête publique Plattard

Par un arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2017, une enquête publique est organisée du 11 janvier 2018 au 09 février 2018 inclus, portant sur la demande de la société PLATTARD en vue d'exploiter une installation de traitement des matériaux, une usine à bloc de bétons et une centrale à béton, sur son site du Port de Frans à Villefranche-sur-Saône.

Il est donc présenté au Conseil municipal le dossier de demande d'autorisation environnementale unique présenté par la société Plattard, qui envisage une modernisation des installations de traitement des granulats, le renouvellement des activités de l'usine de préfabrication de blocs de béton et le renouvellement d'une centrale à béton.

Par ce projet, la société Plattard envisage une gestion des eaux de procédés et d'eaux pluviales, une limitation des nuisances (bruits, vibrations et poussières) et une gestion optimisée des transferts de matériaux au sein du site.

Considérant que le présent projet n'induera pas d'impacts supplémentaires par rapport à l'activité actuelle et contribuera à mieux maîtriser les impacts du site sur son environnement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation environnementale unique présenté par la société Plattard.

VI – DELIBARATION autorisant le Centre de gestion à souscrire l'assurance contrat collectif prévention risques professionnels des agents.

Les Centres de gestion sont autorisés à souscrire, pour le compte des collectivités du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi. Ainsi, par circulaire du 17 février 2016, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1er janvier 2017.

Cette consultation est parvenue à son terme et Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition retenue, à savoir celle présentée par le cabinet Gras-Savoie Rhône-Alpes-Auvergne avec CNP assurances. Cette offre présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département, une pérennité des taux avec garantie de maintien de ces taux sur la durée du marché ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le contrat proposé, conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales, prend effet à compter du 01/01/2017, à 0 heure. Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant échéance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de gestion avec la société Gras Savoie et la Compagnie d'assurance la CNP.

VII – VOTE du Conseil municipal sur motion demandant au parlement et au gouvernement une loi en faveur des communes rurales.

Lors de son Congrès du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) a adopté une motion portant sur « l'adoption d'une loi-cadre en faveur des Communes et de la ruralité ».

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du texte de l'AMRF:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les termes de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité, s'associe solidairement à la démarche de l'AMRF.

VIII – Choix du conseil sur la stérilisation des chats errants

Les chats errants constituent une population autonome qui ne fait l'objet d'aucune identification, vaccination, ni d'aucun suivi vétérinaire. La reproduction incontrôlée des chats errants engendre une surpopulation et une propagation de maladies. La SPA mène des campagnes de stérilisation de chats libres en accord avec les mairies. Elles s'organisent soit par le biais de conventions signées avec les associations locales, soit directement par le biais d'émission de bons de stérilisation. Les chats errants sont capturés par les équipes de la SPA, stérilisés et identifiés, puis relâchés dans leur environnement. Un débat est ouvert,

Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition de la SPA.

IX – POINT FINANCIER

MM P Watson et F Patin, à l'aide de tableaux, présentent un point d'étape budgétaire dont les résultats définitifs seront présentés au Conseil municipal de mars.

X– Info SIEA

Le recueil des actes administratifs est consultable en mairie.

XI – Info ENQUETE PUBLIQUE, PLU MODIFICATIF

Fin de l'enquête publique, le 20 janvier 2018 à 12h.

La dernière permanence de Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra en mairie le 20 janvier 2018 de 9h à 12h.

XII – QUESTIONS DIVERSES

M BALLET au sujet de la fibre optique : les câbles d'alimentation des 2 NRO du village sont déployés. Le branchement électrique de ces NRO est en cours. Les opérateurs doivent mettre leur matériel dans ces NRO.

M F PATIN : pendant le mois de décembre et pour une mise à jour, la société Campagnol qui gère le site internet de la commune, a bloqué le site pendant 15 jours sans aucune possibilité pour la mairie de pouvoir intervenir de quelques manières que ce soit. Depuis la réouverture du site on peut constater de nombreux problèmes.

Le sujet pour la prochaine réunion de la commission communication sera de valider ou non la convention avec la société Campagnol.

RECENSEMENT de la population :

La campagne de recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Vous recevrez la visite d'un agent recenseur. Vous pourrez répondre au questionnaire sur papier ou sur Internet.

A quoi sert le recensement ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... Les données permettent ensuite de définir la participation de l'Etat au budget des communes, de calculer le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, ou encore de prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, moyens de transports, etc.).

3 agents recenseurs, Mmes Fanny BUFFET, Laura CAIRE, M Pascal BOISSON prendront contact avec les spinosiens.

Pour tout renseignement, MAIRIE : 04 74 00 08 49 qui transmettra à votre agent recenseur.

MME Marie LABROSSE : Le SBI 2017 est arrivé, pensez à envoyer les articles pour le prochain numéro.

Monsieur le Maire présente ses vœux et remercie les adjoints et les membres du conseil pour le travail effectué tout au long de l'année.

Vœux du Maire : dimanche 21 janvier 2018 à 11h00 au Mille Club

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Prochain conseil municipal : Lundi 12 février 2018 à 19h30